



DEVENIR ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION

Version n°1.2
01 juin 2023

MONT-BLANC PRÉVENTION



1 - PRÉREQUIS

Toute personne ou tout salarié peut devenir équipier de première intervention sans prérequis.



2 - DURÉE

3h30 de formation en présentiel.



3 - COMPÉTENCES VISÉES

Limiter la propagation de l'incendie, faciliter l'intervention des secours, faciliter l'évacuation du public.



4 - OBJECTIFS

Connaître les consignes de sécurité incendie applicables, être conscient de l'importance de la prévention du risque incendie et savoir l'appliquer au quotidien, déclencher l'alarme incendie et donner l'alerte aux secours extérieurs, acquérir les fondamentaux liés à l'incendie, adopter un comportement adéquat face à un feu naissant, reconnaître le type de feu, déterminer l'agent extincteur approprié, manipuler l'extincteur et/ou le RIA (Robinet d'Incendie Armé), évacuer les locaux dans le calme et mettre le bâtiment en sécurité (gaz, électricité, VMC, ...).



5 - ENCADREMENT

Formateur en sécurité incendie, SSIAP 3.



6 - MÉTHODE MOBILISÉES

Etude de cas ;
Exposés interactifs ;
Démonstration par le formateur ;
Entraînement par ateliers ;
Mise en situation.



7 - MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation formative tout au long de la formation.
Un certificat de " équipier de première intervention " est délivré aux participants ayant été présent sur l'ensemble de la formation et ayant satisfait aux épreuves de certifications.



8 - DÉLAI D'ACCÈS

Intra-entreprise : dates à déterminer conjointement.
Inter-entreprise : en fonction du planning annuel / pas de dates inter-entreprise.



9 - TARIFS

Nous consulter.



10 - ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous consulter.



CONTACT



contact@montblanc-ps.fr
06.43.45.43.76